

TUNISIE

L'Algérie, le Maroc et la Tunisie sont tous d'anciennes dépendances de la France :

L'Algérie de 1830 à 1962, le Maroc de 1912 à 1956, la **Tunisie de 1881 à 1956**. Les trois Etats maghrébins partagent des caractéristiques culturelles, linguistiques et religieuses communes.

La Tunisie couvre une superficie de 164 000 kilomètres carrés, avec une population de 8,4 millions d'habitants en 1992. Cinquante-sept pour cent de sa population totale vivent dans des zones urbaines et 20 pour cent vivent dans la capitale, Tunis. Bien que l'industrie pétrolière ait été la principale source de devises de la Tunisie, la croissance de l'économie tunisienne dépend désormais largement des résultats de son secteur agricole, des exportations de textile et du tourisme. Le tourisme et les textiles fournissent la plus grande part de ses recettes en devises (environ 1 milliard de dollars EU et 1,25 milliard de dollars EU, respectivement, en 1990).

C'est en 1847 que sont réalisés les premiers éléments d'un **service postal** et d'un **service télégraphique en Tunisie**, avec l'ouverture de la première poste à Tunis.

Or, c'est l'administration française qui, bien avant l'instauration du protectorat, les organise.

Le 14 septembre 1848, un premier réseau télégraphique aérien est créé à la demande d'Ahmed Ier Bey pour relier ses *résidences du Bardo et de La Goulette*.

Le service postal est instauré, sous la forme d'une distribution confiée à l'agent consulaire français de Tunis, lors de l'établissement d'un service français bimensuel de paquebots entre Bône et La Goulette.

Les limites du territoire à coloniser sont à la fois floues et mouvantes. Au cours de la décennie 1843-1852, les militaires français établissent une première ligne de forts à la latitude des hauts plateaux, depuis Sebdoù, à l'ouest, jusqu'à Batna côté tunisien, en passant par Saïda, Tiaret, Laghouat et Bou-Saada. Le réseau postal et télégraphique suit de près la progression des militaires.

Dans quelle mesure les frontières avec les voisins maghrébins marquent-elles des limites sur lesquelles viennent buter les lignes télégraphiques algériennes et les cavaliers chargés de transporter le courrier ? Dès les années 1850, un projet évoque la possibilité de tracer une voie ferrée parallèle à la côte reliant le Maroc à la Tunisie. Le ministre de la Guerre vante aussi à l'Empereur les mérites du télégraphe grâce auquel, « les distances venant à être comblées, nous pourrions en un seul jour surveiller et le Maroc, et Tunis, et le désert ».

Bien avant d'établir leur protectorat sur la Tunisie en 1881, les Français semblent avoir anticipé le prolongement vers l'est du réseau de communication algérien. La compagnie Bazin assure dans les années 1840 un service maritime régulier entre le port de Stora – en Algérie – et Tunis.

À cette époque déjà, le directeur du service télégraphique estime que « d'importants avantages politiques résulteraient de la liaison de notre système télégraphique avec celui que **Sadok bey de Tunis** désire établir dans ses États ». En 1859, Mohamed Sadok, poursuivant la politique de réformes de son prédécesseur, conclut une convention avec la France pour installer le télégraphe.

Cinq cents kilomètres de lignes sont alors construits par des employés du service algérien entre Souk-Ahras et Tunis et une seconde ligne est entreprise en direction du sud-est pour relier Sousse, en août 1861, puis Sfax.

Sadok Bey aurait souhaité, lors de son accès au trône en 1859, apporter quelques progrès au pays. Il en est empêché par les réticences de la population, l'impossibilité où il se trouve de maintenir l'ordre, les défauts d'organisation administrative et les difficultés financières.

Il conclut toutefois avec la France, en 1859 et 1861, des accords qui permettent à l'administration métropolitaine de construire une **ligne télégraphique entre Tunis et Alger** (ouverte le 8 mai 1860), une autre entre Tunis, Sousse, Sfax et Djerba et d'*installer douze bureaux télégraphiques*.

Le 19 avril 1861, la Tunisie adhère à la convention télégraphique conclue à Bruxelles et à Berne en 1858 ; elle entre au sein de l'Union postale universelle en même temps que la France, le 1er juin 1878.

Il se préoccupe également de l'organisation de transports à l'aide de diligences et d'un service régulier de courriers, mais, semble-t-il, sans grand résultat. Il n'existe encore, en 1881, que sept distributions postales installées aux diverses escales de la côte et gérées par les agents consulaires de France. L'escale de Tunis possède uniquement une recette et le trafic est limité à l'échange des correspondances ordinaires. Parallèlement, les agents consulaires italiens font le service de la poste italienne dans les ports de relâche des paquebots italiens.

Après la grande révolte de 1864, qui détruit une partie des équipements, de nouveaux bureaux télégraphiques sont ouverts au Kef, à Bizerte, à La Goulette, au Bardo ou à Mahdia. Ils sont généralement tenus par des employés français, tout comme d'ailleurs la poste de Tunis, dirigée en 1874 par un receveur et un commis qui touchent l'indemnité du quart colonial. Arabisant, l'agent consulaire Bernard Roy est détaché au bureau télégraphique du Kef, où il mène des missions de renseignement pour le compte de la France. Le Premier ministre tunisien s'inquiète d'ailleurs de voir son entourage insuffisamment familiarisé avec la manipulation du télégraphe et de la forte dépendance, technique et financière, qui s'instaure à l'égard du service franco-algérien. Les difficultés du gouvernement tunisien, qui retardent le rachat des installations pourtant prévu par les conventions, permettent à l'administration française d'en conserver l'exploitation pendant plus de vingt-cinq ans.

Les autorités françaises espèrent prolonger ces communications vers l'est du Maghreb dans le contexte d'intense compétition politique et commerciale qui les oppose aux Anglais et aux Italiens.

Les dirigeants français tentent de convaincre le gouvernement ottoman de l'intérêt d'étendre la ligne télégraphique jusqu'à Tripoli, au lieu de réparer le câble sous-marin britannique Tripoli-Malte-Alexandrie, rompu en 1871. Finalement, le projet d'extension est abandonné et le gouvernement ottoman réalise lui-même, plus tard en 1906, la jonction entre Tripoli et Ghadamès.

Avant même l'établissement du protectorat, le télégraphe tunisien se présente donc comme une excroissance du réseau algérien

La signature du traité du Bardo en mai 1881 aboutit au rattachement des postes et télégraphes tunisiens à la métropole.



Le protectorat français

Ce n'est qu'à partir de 1881, après le traité de protectorat, que le service postal peut être réellement organisé et le service télégraphique développé par l'administration française puis, à dater d'une nouvelle convention, par l'Office tunisien des postes et des télégraphes fondé le 1er juillet 1888 ; le lendemain a lieu l'émission du premier timbre-poste tunisien.

Au cours des années 1890, une ligne télégraphique est établie entre El-Oued et Nefta et le commandant de la division de Constantine présente le prolongement vers 'oizeur comme le moyen de lutter plus efficacement « contre les bandits qui font parfois leur apparition dans cette région ». Les choses se compliquent à l'arrivée du téléphone, les deux voisins ayant recours à des dispositifs techniques différents.

À l'origine, l'infrastructure des postes nécessite un personnel qualifié : en 1891, l'ingénieur des Ponts et Chaussées, Résal, est chargé de la construction de l'hôtel des Postes à Tunis ; Sins, ingénieur de l'Office postal dirige les travaux du réseau téléphonique.

Le 1er avril 1891 est inauguré le premier réseau téléphonique à Tunis, La Goulette et La Marsa, l'installation en a d'ailleurs été effectuée par la Société Générale des Téléphones.



Tunis Hôtel-des-postes, avec la tour d'accueil des câbles téléphoniques et télégraphiques



« La Tunisie s'est créé très rapidement un réseau téléphonique dont tous les fils sont en fer, semblables aux fils télégraphiques et ne peuvent servir qu'à des distances relativement faibles. L'Algérie au contraire, a pu, grâce à d'importantes ressources, créer un réseau à fils de cuivre de gros diamètre, permettant des communications à de très grandes distances. Il n'y a donc pas égalité entre les deux réseaux qui, pris séparément, fonctionnent très bien mais qui accouplés, donneraient de déplorables résultats. » Faut-il y voir une politique délibérée de séparation ou le simple reflet des difficultés budgétaires de la Tunisie ?

Dans la presse locale "La Dépêche tunisienne du 28-04-1898" on peut y lire :

Le téléphone. De la dépêche Sfaxienne :
Après la mise en vigueur dans la capitale des communications électriques du téléphone, l'Office postal a étendu cette commodité aux villes avoisinantes et les a ensuite reliées à Tunis.
C'est ainsi que les réseaux de Sousse, Kairouan et Bizerte ont été créés, c'est aujourd'hui le tour de Sfax l'Office postal va créer le réseau urbain et à la fin de l'année relier Sfax à Tunis par un fil téléphonique.
Nous croyons inutile de faire ressortir tous les avantages qu'on tirera de cette installation notre population commerçante et industrielle sfaxienne. Les services rendus par le téléphone dans l'expédition des affaires sont connus de tout le monde et l'ennui bien discutable qu'en pourront ressentir quelques-uns d'être à la merci d'un appel téléphonique, dans un moment inopportun, sera largement compensé par la facilité qu'ils auront de se tenir au courant rapidement de ce qui se passe loin d'eux.
Pour nous, qui poursuivons le développement de la région sfaxienne, qui lui avons voué notre modeste savoir-faire et toute notre bonne volonté, nous saluons cet nouveau pas du progrès, cette nouvelle manifestation de la sollicitude de l'Office postal pour le Sud tunisien et nous nous réjouissons de voir ce lien électrique diminuer la distance qui nous sépare de Tunis.

Le 1er février 1893, un câble sous-marin télégraphique entre en service entre Tunis et Marseille.

Dans la presse locale "La Dépêche tunisienne du 11-02-1899" on peut y lire :

NOTES ET CROQUIS ÇA ET LÀ
Il est contre la bienséance de donner à flairer les viandes; et il faut se bien garder de les remettre dans le plat après qu'elles auront été flairées.
Je relève textuellement ce conseil, d'ailleurs fort sage, dans un petit livre, dont l'auteur aurait sûrement fait fortune si son œuvre était plus connue.
Afin d'éviter tout quiproquo, je ne vous célerai pas que le profond philosophe qui a fait cette trouvaille est un Belge, et que son ouvrage est un « Code de civilité ».
Que voulez-vous? On ne peut pas toujours tirer ses citations des grammaires de nos meilleurs maîtres.

Au fond, la recommandation n'est pas si saugrenue qu'elle en a l'air. Il est certain que très peu de gens du monde, et même peu de ministres, se permettraient, au cours d'un repas de gala, de vous passer sous le nez une tranche de gigot et de la faire emporter sans vous avoir servi. Cette plaisanterie serait sévèrement jugée, fût-ce au déjeuner officiel de la Conférence Consultative. Mais combien de ces mêmes personnages ne se font aucun scrupule, dans le fameux banquet de la vie, de vous donner à flairer et de remettre dans le plat en laissant le public manger son pain à la fumée du rôti ! L'année dernière, par exemple, M. le Directeur de l'Office Postal Tunisien <i>promettait</i> solennellement à la Conférence précitée que le téléphone serait installé, en 1899, entre Tunis et Radès. M. le Directeur a tenu parole. Le téléphone est installé, seulement, il ne fonctionne pas ! Voilà ce que j'appelle donner à flairer ! Depuis dix mois, les Radésiens flairent le téléphone, dont les fils étaient scrupuleusement posés au jour dit. Le Conseil municipal a émis je ne sais combien de vœux pour le voir marcher. Et M. le Directeur a répondu « J'avais promis le téléphone. Vous avez le téléphone. Que vous faut-il de plus ? » « Je n'ai pas dit qu'il fonctionnerait. » Et comme le public et le Conseil eurent le tort de ne pas se contenter de ce raisonnement, le Directeur des Postes consentit à mettre les points sur les i, mais ne consentit pas à mettre l'appareil récepteur à sa place. « Tout le monde sait que pour faire marcher un téléphone, il faut un receveur. Or, je ne vous ai donné qu'un instituteur. Quand vous aurez une recette de plein exercice, nous verrons. Jusque-là, rien de fait. Ça compliquerait trop le service. » Cette logique n'est pas de première force; elle est même beaucoup moins serrée que les cordons de la bourse de l'Administration postale attendu qu'il est infiniment rare de voir des gens se précipiter dans la cabine téléphonique uniquement pour faire une niche au receveur. Le plus généralement, quand on téléphone, et lorsqu'on a quelque chose à dire et qu'on n'a pas de téléphone. on télégraphie. L'instituteur-receveur de Radès aurait donc, au contraire, beaucoup moins de mal à donner ou demander la communication qu'il n'en a actuellement à transcrire ou envoyer les dépêches. Ça semble bête comme chou. Seulement, à quoi servirait d'être directeur de quelque administration, si l'on n'avait précisément pour mission de donner à la moindre question une importance qu'elle ne comporte pas ? Et notez bien que je parle de l'Office Postal, c'est-à-dire d'un des services de la Régence dont le public ait le moins à se plaindre. Je lui rends cette justice; et je suis d'autant plus heureux de le faire que j'ai été amené, depuis un certain temps, à le critiquer assez souvent. Cela provient d'un amour exagéré, qui bene amat. En attendant, La Goulette, La Marsa et Hammam-Lif, qui sont, aux points de vue postal et télégraphique, exactement dans les mêmes conditions que Radès, ont leur téléphone. Et puis, me sera-t-il permis de demander à M. Jacques pourquoi il a fait faire de mirifiques cartes couvertes d'un réseau ressemblant vaguement à une toile d'araignée, si ce n'est pour donner au public des renseignements exacts ? A moins que cette toile d'araignée ne soit destinée à attraper les gogos, en les trompant sur les facilités de nos communications. Je ne veux pas m'arrêter un seul instant à En 1900, le Monde étonné va admirer les services de l'Office Postal. On s'exclamera à la vue de chaque petit rond bleu, lequel indique au dire de la légende un bureau téléphonique. Et le Monde se dira Voyez jusqu'à Radès, qui a le téléphone » C'est mal, monsieur le Directeur, c'est très mal; et je n'attendais pas cela d'un homme de votre caractère. Vous deviez faire des petits ronds d'une autre couleur (verte, par exemple. l'espérance) pour certaines localités, avec cette légende « Les petits ronds verts indiquent les localités qui flairent le téléphone ». LE Promeneur

Le Maroc et la Tunisie sont également reliés par une longue ligne télégraphique saharienne « allant de Djenien-bou-Rezg à El-Oued en passant par Aïn-Sefra, El-Abiod, Gêryville, Aflou, Laghouat, Ghardaïa, Ouargla et Touggourt ». Cette ligne est prolongée jusqu'à Nefta en 1898, de l'autre côté de la frontière tunisienne et en 1914, elle atteint Bou Denib, côté marocain. Cette logique transversale n'exclut pas le prolongement des axes de pénétration vers le sud, comme en témoigne l'arrivée du télégraphe à El-Goléa en 1894, puis à Timimoun en 1902. L'Algérie conquise, représentée et aménagée par les Français au tournant du siècle s'ancre plus fermement dans un espace africain auparavant délaissé. Les autorités coloniales entendent faire du Sahara une « interface à l'échelle impériale », capable de connecter, via les réseaux de communication, Alger – et donc Paris – aux possessions françaises d'Afrique occidentale.

Dans "La Dépêche tunisienne du 25-04-1900" on pouvait y lire : **LE TÉLÉPHONE A VOLONTÉ**
Paris, 9 h (...) Mougeot, sous secrétaire d'Etat des postes et télégraphes, est parti pour Berlin, où il va étudier un appareil permettant aux abonnés du téléphone de se mettre en communication eux mêmes.
On est encore loin d'imaginer ce que serait "le téléphone automatique", mais les dirigeants, à l'écoute des progrès dans le monde, se préparent et étudient les nouveautés réalisées en Amérique et en Allemagne.

En 1913, la section téléphonique Tunis-Ghardimaou, destinée à être prolongée jusqu'à Constantine, n'est toujours pas achevée.
En Tunisie, le service téléphonique est assuré par un personnel masculin de commis . L'Office tunisien n'a pas constaté jusqu'ici que ce service ait une influence particulière sur la santé du personnel qui l'exécute, et il n'a eu à prendre aucune mesure en vue de diminuer les absences des téléphonistes pour cause de maladie. Les commis affectés au téléphone sont choisis indistinctement parmi ceux dont le service dispose et ne sont, par conséquent, soumis à aucune condition spéciale de recrutement ou d'examen médical

Le 1er novembre 1915 a lieu la première **communication téléphonique internationale entre la Tunisie et l'Algérie** ; l'ouverture des relations téléphoniques avec le **Maroc** a lieu le 1er août **1934**.

Télégraphe téléphone

Le télégraphe, bien qu'il soit très largement l'ainé des deux techniques, s'est trouvé peu à peu supplanté par le téléphone, qui a évolué beaucoup plus vite.
Ce moyen de transmission de la pensée garde cependant ses avantages de sécurité et de bon marché surtout dans le service international et dans les liaisons à grande distance, et un télégramme a toute la valeur du document écrit nécessaire aux nombreuses opérations commerciales.
Ce serait donc une erreur de croire qu'il s'agit là d'un mode de transmission désuet. Il est aussi susceptible d'améliorations, dans la voie de la rapidité notamment, par le progrès de la technique, et ses possibilités seront élargies, en particulier par la mise d'appareils télégraphiques à la disposition des usagers.

En 1926 : Il est prévu un Commutateur système **Strowger** pour Tunis. Ce projet ne sera pas validé.

Le 29 juillet 1928, à **Tunis** Hôtel-des-postes, un commutateur **R6** de la [Thomson-Houston](#) est mis en service avec **500 abonnés** prioritaires raccordés en automatique et les **4000 autres abonnés du réseau étant raccordés sur ce commutateur en semi-automatique**, avec pupitres d'opératrices obtenues par simple décrochage des abonnés. Ce commutateur comptait au moins 8.000 lignes.
On compte 33 personnes qui, en 1937, bénéficient de l'automatique au quartiers Belvédère Supérieur et à Mutuelleville.

L'automatique intégral arriva jusque à **La Goulette** vers **1951-52**, une fois que les équipements d'extension furent ajoutés au commutateur R6 de Tunis. Le cadran du poste PTT 1924 servait enfin à quelque chose.

En 1953, le plan de numérotation est passé à trois chiffres, c'est déjà un signe du peu d'abonnés au téléphone à cette époque.

Evolution du téléphone 1933-1953

Au **31 décembre 1953**, On comptait en Tunisie **30.666** postes téléphoniques en service (dont 20.787 postes principaux), soit une densité téléphonique moyenne, pour l'ensemble du pays, de l'ordre de 9 postes pour 1.000 habitants.
En fait, cette répartition est très irrégulière.

Les villes principales Tunis, Sousse, Sfax et Bizerte groupent, à elles seules, plus de 70 % des abonnés et la densité téléphonique moyenne tombe, pour le reste du pays, à environ 3 postes pour 1.000 habitants.

Le téléphone n'a pas pénétré profondément dans les campagnes, où d'ailleurs la grande dispersion de la population n'est pas un élément favorable à son développement. Pendant les vingt dernières années, le nombre des postes téléphoniques installés dans la Régence a presque triplé, puisqu'il est passé de moins de **12.000 en 1933** à plus de **30.000 en 1953**.

Cette évolution a surtout été rapide et régulière depuis 1943 et le nombre des postes en service a doublé entre 1944 et 1953, soit en moins de 10 ans. En ce qui concerne particulièrement l'agglomération de Tunis, cet accroissement a été légèrement moins rapide. Le nombre des postes installés est néanmoins passé de 11.000 en 1944 à 18.000 en 1954.

Le trafic téléphonique a dépassé, en 1953, le chiffre de 23 millions de communications, dont 16,6 millions de communications urbaines et environ 7 millions de communications interurbaines ou internationales, marquant ainsi une évolution lente mais régulière par rapport aux années antérieures.

Depuis 1935, l'évolution de ce trafic a été caractérisée par :

- une période de stabilité de 1935 à 1942
- une période de perturbation de 1942 à 1945
- une période de croissance rapide jusqu'en 1947
- une période de stabilité depuis 1948.

Entre 1918 et 1953, l'accroissement du trafic a été de l'ordre de 25 %, alors que l'augmentation du nombre des postes installés a été, pendant cette même période, de 10 % environ. Cette divergence s'explique facilement par le fait que le trafic moyen des nouveaux abonnés est plus faible que celui des anciens.

Cette constatation est absolument générale et la croissance du trafic est toujours plus lente que celle du nombre des postes.

COMPARAISON AVEC LES AUTRES PAYS D'AFRIQUE DU NORD

Il est intéressant de comparer la situation actuelle en Tunisie à celles des pays voisins placés dans des situations géographiques et économiques équivalentes. Pour établir une comparaison homogène, toutes les statistiques utilisées sont celles arrêtées à la date du 1^{er} janvier 1953.

— Situation générale des différents territoires

Les différentes statistiques établies pour les cinq principaux territoires d'Afrique du Nord permettent de dresser le tableau suivant :

— Développement du téléphone dans les principaux pays d'Afrique du Nord (Situation au 1^{er} janvier 1953)

PAYS	Nombre total de postes téléphoniques	Pourcentage par rapport à la population	Degré d'automatisation des réseaux
Algérie	109.220	1,2	73 %
Egypte	133.315	0,6	76 %
Libye	5.214	0,4	77 %
Maroc	70.725	0,7	78 %
Tunisie	29.085	0,8	58 %
France	2.644.910	6,2	67 %

Le développement général du téléphone est donc comparable dans les différents territoires.

Les pourcentages moyens sont partout faibles et de l'ordre de 1 poste pour 100 habitants.

Nous sommes donc loin des pourcentages élevés atteints dans les pays fortement industrialisés.

Cette situation est normale, étant donné le développement économique des différents pays d'Afrique du Nord, mais il est toutefois intéressant de noter, qu'à ce point de vue, ces territoires se trouvent placés nettement en dessous de la moyenne mondiale qui est de l'ordre de 3,4 postes pour 100 habitants.

Situation dans les principales villes d'Afrique du Nord

En Afrique du Nord, la répartition téléphonique est extrêmement irrégulière et la grande majorité des installations est concentrée dans les villes importantes qui constituent les centres économiques et commerciaux.

Le tableau indique au point de vue de l'équipement téléphonique, la situation des 15 principales villes de la côte nord, de Casablanca à Suez.

Développement du téléphone dans les principales villes d'Afrique du Nord (Situation au 1^{er} janvier 1953)

PAYS	VILLES	Population (en milliers)	Nombre total de téléphones	Pourcentage par rapport à la population
ALGERIE	Alger	344	35.738	10,4
	Bône	112	3.490	3,1
	Constantine	127	4.798	3,8
	Oran	276	16.390	5,9
EGYPTE	Alexandrie	1.069	21.122	2,0
	Le Caire	2.361	41.569	1,8
	Port-Saïd	186	2.108	1,1
	Suez	115	983	0,9
LIBYE	Tripoli	100	3.387	3,4
MAROC	Casablanca	570	26.328	4,6
	Rabat	162	10.518	6,5
TUNISIE	Tunis	440	17.081	3,9
	Sfax	65	1.657	2,5
	Sousse	44	910	2,1
	Bizerte	47	1.376	2,9

On constate qu'à part Alger, où le développement du téléphone a atteint un stade normal, la plupart des villes, où l'activité commerciale est pourtant intense, sont encore nettement sous-équipées. Dans tous ces centres, la limite de saturation est encore loin d'être atteinte.

— Comparaison des trafics moyens

Si l'on compare du point de vue trafic les positions des trois territoires d'Afrique Française du Nord, on constate qu'elles sont très voisines.

Le trafic moyen, par habitant, y est faible et partout inférieur à 10 communications par an.

L'équipement téléphonique de la Régence est en plein développement.

Les demandes dépassent largement les possibilités de réalisation qui sont limitées actuellement par des impératifs d'ordre budgétaire.

Mais cet équipement reste faible et le pays est nettement sous équipé.

Le retard ainsi constaté n'est pas, comme nous l'avons vu précédemment, propre à la Tunisie. C'est une caractéristique générale de tous les pays d'Afrique du Nord et une conséquence de l'évolution économique rapide de ceux-ci.

A l'heure actuelle, l'activité commerciale et industrielle de la Tunisie, sa position géographique au confluent de différents courants commerciaux sont autant d'éléments qui militent en faveur d'un accroissement important de son équipement téléphonique et plus généralement de tous ses moyens de communication. Ce développement des télécommunications conditionne d'ailleurs, dans une certaine mesure, l'essor de l'activité économique du pays, car, de nos jours, le téléphone est entré dans les mœurs et il constitue un outil indispensable, un auxiliaire puissant et même un stimulant de l'industrie et du commerce.

LE DEVELOPPEMENT DU TELEPHONE DANS LES CENTRES URBAINS

Avant 1953 Répartition des abonnés et des demandes non satisfaites pour les principales villes de Tunisie

	Nombre d'abonnés	Pourcentage par rapport à la population	Nombre de demandes non satisfaites	Nombre de demandes annuelles escomptées pour les prochaines années	Nombre d'abonnés à prévoir en 1953
Tunis	8.400	2,3 %	2.500	700	14.400
Banlieue de Tunis	1.080	0,77 %	150	100	1.730
Bizerte	525	1,53 %	25	50	800
Sousse	540	1,89 %	50	70	940
Sfax	870	2,69 %	180	150	1.800
Autres localités ...	4.185	0,16 %	1.195	430	7.530
Ensemble de la Tunisie....	15.600	0,48 %	4.100	1.500	27.200

Sur un délai de 5 ans, l'Office Postal doit prévoir le raccordement de 11.600 abonnés nouveaux, soit une extension du service de 75%.

Ce sont du reste ces chiffres qui ont servi de base à l'établissement du plan général d'équipement.

Une telle extension implique le développement ou la création de réseaux de câbles souterrains, et une extension des centraux.

Le développement des réseaux souterrains est en cours. L'objectif fixé sera atteint vers la fin de 1949 dans toutes les petites localités de l'intérieur où les travaux sont relativement peu importants. Par contre, des travaux de longue haleine sont entrepris dans les villes de Sousse, Sfax, Bizerte et surtout Tunis, où porte l'effort principal depuis plus d'un an.

C'est ainsi qu'à Tunis, le réseau de canalisations multitubulaires, qui permet la pose ultérieure de câbles à frais réduits et un entretien plus commode est en bonne voie de réalisation. Un important réseau entièrement souterrain a été mis en place dans le quartier du Palais Consulaire. D'autres extensions sont en cours, et l'on pense que dans deux ans environ le réseau aura été complètement remanié.

Les extensions des petits et moyens centraux sont réalisées par les ateliers de l'Office. Au cours des années 1948 et antérieures ont surtout été réalisées des extensions partielles, permettant de satisfaire les demandes les plus anciennes dans chaque localité.

Les commandes de matériel en cours permettront de renouveler totalement dans le courant de l'année 1949, les installations des bureaux de Gabès, Icaïrouan, Le Kef, Souk-el-Arba, Béja, Mateur.

Toutes les demandes pourront être satisfaites dans ces localités, et le nombre de positions d'opératrices sera suffisant pour l'écoulement rapide du trafic.

Comme pour les réseaux souterrains, ce sont **les grandes villes qui posent les problèmes les plus délicats en matière de centraux.**

L'Office Postal s'est arrêté, pour Tunis et sa banlieue, Bizerte, Sousse et Sfax, à la solution de la transformation des réseaux manuels en réseaux automatiques, Ainsi Tunis, Le Bardo et la totalité de la banlieue Nord, vers le début de 1951, et ultérieurement la banlieue Sud, formeront un vaste réseau où tous les abonnés pourront s'appeler au cadran.

Nous pensons que cette transformation engendrant rapidité et sûreté des communications sera appréciée par les abonnés.

L'administration y trouvera d'ailleurs son compte par l'économie du personnel d'exploitation.

Le central automatique de Bizerte sera installé vers la fin de 1950, et celui de Sousse en 1951, tandis qu'à Sfax, des extensions provisoires du central manuel actuel seront nécessaires avant la construction du futur hôtel des postes qui abritera l'automatique.

Pour les travaux extrêmement importants d'installation des centraux automatiques, il est fait appel à un constructeur français.

Le choix du système à installer et celui du fournisseur ont été longuement étudiés et les marchés ont été récemment passés avec la Compagnie Industrielle des Téléphones.

Les installations seront réalisées en système L.43, système des plus modernes, présentant par rapport aux autres systèmes de très sérieux avantages, notamment en ce qui concerne la qualité du service assuré.

Les facilités d'entretien et de relève des dérangements qu'il procure permettront une meilleure qualité de service, tandis que, dans les communications faisant intervenir plusieurs centraux, il y aura un gain appréciable de rapidité par rapport aux systèmes antérieurs.

Les marchés actuels portent sur 5.100 lignes. Ils ne sont pas encore suffisants et d'autres marchés sont à l'étude de façon à ce qu'enfin il n'y ait plus de restriction d'aucune sorte sur le téléphone.

Les délais de mise en service sont d'ailleurs tels que cette situation ne pourra, avec la cadence d'accroissement des besoins et s'il n'y a pas de difficulté de financement, être atteinte qu'en 1953.

Le service téléphonique rural en Tunisie

L'organisation du service téléphonique rural se pose pour une administration exploitante, sous un aspect tout à fait différent suivant que le pays est à population dense ou dispersée et la solution du problème est d'autant plus délicate à trouver que cette dispersion est plus grande.

Dans les pays d'Afrique du Nord, et en Tunisie en particulier, ce facteur de répartition joue dans un sens nettement défavorable et le problème à résoudre est particulièrement complexe.

En effet, un grand nombre d'usagers possibles, qui tiennent en main une partie importante de l'économie du pays, se trouvent éloignés à des distances parfois considérables, de tout centre important.

La diffusion du service téléphonique dans ces régions à population très dispersée se présente donc sous un jour défavorable et pose, en fait deux problèmes distincts :

- l'un d'ordre économique par suite du prix de revient élevé des lignes téléphoniques de grande longueur ;
- l'autre d'ordre technique en raison de la nécessité d'étendre au plus grand nombre possible d'abonnés le service permanent.

A première vue, ces deux considérations conduisent à des solutions divergentes.

En effet, pour réduire le prix des lignes individuelles on serait tenté d'en limiter la longueur et par conséquent de créer des réseaux jusque dans les plus petites localités.

Pour organiser, au contraire, le service permanent sur des bases logiques, et pour réduire les frais d'exploitation, il faudrait rassembler les abonnés en un petit nombre de centres relativement importants, mais desservant par conséquent une zone très étendue.

Un compromis doit donc être trouvé entre ces deux tendances contradictoires.

Différentes solutions ont été utilisées et ont permis d'aboutir à des résultats en général satisfaisants.

LE POINT DE VUE ECONOMIQUE

Le prix de revient très élevé des lignes d'abonnés de grande longueur a toujours constitué un obstacle important au développement du service téléphonique dans les campagnes.

Actuellement, une ligne téléphonique neuve réalisée en fil de bronze de 15/10^e, suivant les normes classiques revient, à environ 170.000 francs le kilomètre. C'est dire combien, pour un abonné isolé et éloigné, le prix d'une ligne longue devient vite prohibitif.

Il a donc fallu mettre en service d'une part des moyens techniques propres à limiter le prix de revient de ces lignes et d'autre part des règles administratives spéciales permettant de réduire considérablement les contributions demandées aux usagers pour la construction des lignes d'abonnement de grande longueur.

1° Les moyens techniques mis en œuvre

Les moyens techniques mis en œuvre pour limiter le prix de revient des lignes d'abonnement téléphonique ont été de deux ordres :

- le système des lignes partagées ;
- les constructions du type « économique »

a) — Le système des lignes partagées

Le système des lignes partagées » qui consiste à relier plusieurs abonnés (4 à 8) sur une ligne de rattachement commune est en vigueur depuis fort longtemps en Tunisie où il a connu un certain succès puisque plus de 500 abonnés ruraux sont encore desservis par ce système.

Il permet de réduire de façon très sensible les contributions à verser par les usagers puisque, en dehors de son branchement particulier, l'usager ne doit verser que le quart (ou le huitième) des frais relatifs à la partie commune.

Ce système a donc apporté une solution intéressante du point de vue économique et son introduction en Tunisie vers 1920 a été l'une des causes déterminantes du développement du téléphone rural entre 1920 et 1940.

Malheureusement, les différents systèmes utilisés jusqu'ici pour réaliser ces lignes partagées se sont révélés en général d'un fonctionnement délicat et l'entretien des installations de ces abonnés associés a toujours posé, pour l'Administration, un problème difficile.

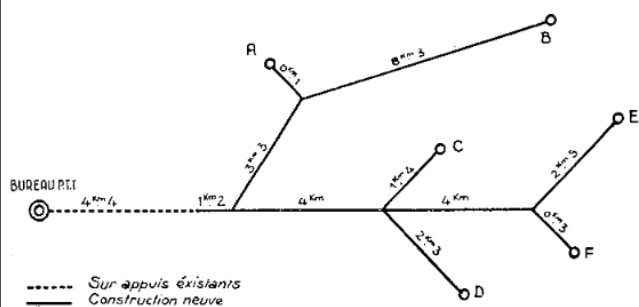


Fig.VI Exemple de ligne partagée.

Toutes les installations réalisées comportent l'appel sélectif, c'est-à-dire que lorsqu'un abonné émet un appel, celui-ci est reçu par le central seulement, et inversement le central a la possibilité d'appeler un abonné déterminé de la ligne. Depuis, quelques installations ont été modifiées de façon à assurer le secret des communications : pendant la conversation d'un abonné d'un groupe, les installations des autres abonnés du groupe sont isolées de la ligne. L'essai prolongé semble donner satisfaction; si cette appréciation se confirme dans les mois à venir, un programme de remplacement progressif des anciennes installations sera établi.

Il faut signaler également un service très intéressant qui a été mis à la disposition des abonnés de la banlieue de Tunis, grâce aux lignes partagées reliées à l'automatique. Ces postes sont utilisés comme des postes automatiques ordinaires, avec l'économie résultant de l'utilisation d'une ligne commune. Ces installations ne seront cependant pas généralisées, du fait de la prochaine installation de centraux automatiques en banlieue.

b) — les constructions du type « économique »

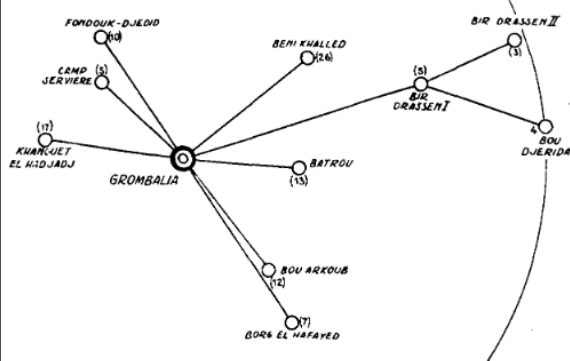
Pour lutter, par ailleurs, contre le prix de revient élevé des lignes construites suivant les normes classiques, l'Administration a cherché à adopter des procédés de construction moins onéreux et, en 1948, un type de ligne dit « économique » a été expérimenté.

Ce mode de construction basé sur l'utilisation de fil bimétallique à haute résistance mécanique (moins cher que le fil de cuivre ou de bronze) permettant des portées plus longues n'a pas donné, en fait, les résultats escomptés.

Les lignes ainsi construites se sont révélées fragiles et beaucoup trop vulnérables aux intempéries.

Par ailleurs l'approvisionnement en fil spécial s'est heurté à de sérieuses difficultés de sorte que l'Administration a dû renoncer, à partir de 1952, à ce mode de construction qui a priori se montrait pourtant fort séduisant.

Actuellement, les recherches se poursuivent dans d'autres voies.



Organisation du groupement rural de Grombalia

2° Les règles administratives spéciales

Les dispositions techniques décrites précédemment ne sont pas apparues comme suffisantes pour permettre d'offrir aux agriculteurs isolés des conditions de prix qu'ils puissent accepter dans la plupart des cas.

C'est pourquoi, en 1948, une réglementation spéciale a été mise au point par l'Office Tunisien des P.T.T.

Cette réglementation a fait l'objet du décret beylical du 21 octobre 1948 relatif à la participation de l'Etat aux frais de construction des lignes longues d'abonnement téléphonique.

Grâce à ces nouvelles dispositions une partie seulement des dépenses d'établissement (environ le tiers) est payée par l'usager au moment de la construction de la ligne. Mais celui-ci est astreint, en contrepartie, pendant une durée déterminée à un minimum de communications calculé de telle sorte que l'abattement ainsi accordé soit compensé, à l'expiration de la durée fixée, par le produit de ces communications.

Cette réglementation particulière, complétant les diverses dispositions techniques visant à l'économie, a contribué très efficacement à la diffusion du téléphoné rural qui a marqué un renouveau très net depuis 1948.

Il y a lieu de remarquer que ces dispositions originales ont été prises en faveur des abonnés ruraux dans un esprit très large puisque l'Administration, si elle récupère au bout d'un certain temps le prix de la construction de la ligne, renonce délibérément à faire participer les abonnés à l'amortissement du réseau. Elles répondent au seul souci d'accroître la sécurité et de lutter contre l'isolement des campagnes.

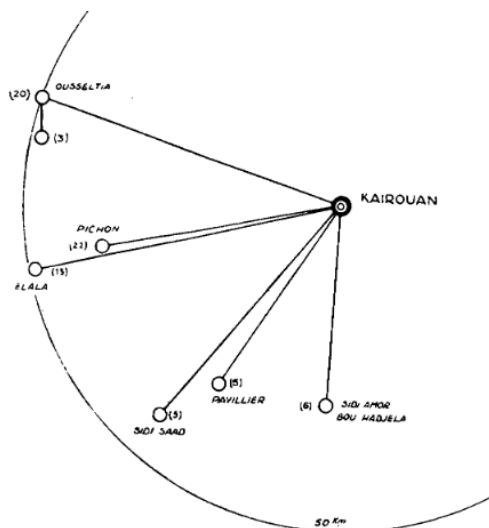
L'EXTENSION DU SERVICE PERMANENT

1° Nature du problème

L'organisation de la permanence téléphonique, de jour et de nuit, dans les centres importants est un problème simple, car le prix de revient supplémentaire par abonné y est très faible et l'Administration l'a toujours pris à sa charge.

Pendant fort longtemps, seuls les réseaux importants groupant en général plus de 2 à 300 abonnés bénéficiaient, en Tunisie, du service permanent.

Le nombre de ces centres à service permanent était donc très faible.



Organisation du groupement rural de Kairouan

A partir de 1945 une organisation particulière dite des « Consortium » d'abonnés a permis d'étendre le bénéfice du service permanent à tous les réseaux d'importance moyenne groupant de 50 à 200 abonnés.

D'après cette réglementation, les usagers de ces réseaux forment, sous l'égide de l'Administration des P.T.T., un « Consortium » et se partagent les frais de permanence.

Ces « Consortium » ont connu un grand succès en Tunisie et grâce à eux le nombre des centres à service permanent est passé de 4 en 1938 à plus de 50 en 1946. Par contre, le problème des petits réseaux (moins de 50 abonnés en général) restait à traiter, car dans ces réseaux ni les usagers, ni l'Administration ne pouvaient supporter les frais de permanence.

Le problème à résoudre était donc un problème technique. C'était celui du regroupement général des réseaux téléphoniques qui, compte tenu des impératifs d'ordre économique, devait être réalisé sans augmentation importante de la longueur des lignes des usagers.

L'utilisation des lignes partagées permettant le raccordement de plusieurs abonnés sur une ligne commune avait déjà apporté une première solution à ce problème en évitant la création de réseaux dans les très petites localités.

Nous avons vu précédemment quels étaient, en fait, les avantages et les inconvénients de ce système.

Une autre solution consistait à installer dans les petits réseaux des organes automatiques spéciaux destinés à permettre le rattachement des abonnés locaux à un centre distant plus important bénéficiant lui du service permanent.

C'est le système de l'automatique rural qui est développé progressivement dans la Régence depuis quelques années.

2° Le système « Automatique rural »

Ce système de conception originale a été étudié et mis au point, en France, à partir de 1930.

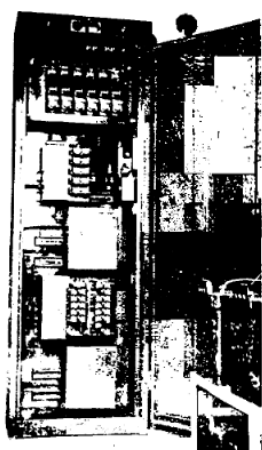
Il équipe actuellement sensiblement la moitié des réseaux ruraux français. Son introduction en Tunisie remonte, en fait, à 1935, mais, jusqu'en 1952, il n'avait été utilisé que dans la banlieue de Tunis où son utilisation ne posait pas de problèmes particuliers.

En effet, ce système a été conçu pour desservir des zones rurales à population relativement groupée et s'accommode mal des lignes d'abonnés très longues.

Par ailleurs, faisant appel à des organes spéciaux de la téléphonie automatique, il exige pour son fonctionnement une source d'énergie non négligeable et pour son entretien la présence d'agents spécialisés.

Ce sont ces trois aspects du problème qui ont retardé le développement de l'automatique rural en Tunisie où la population est très dispersée, où l'énergie électrique fait souvent défaut dans les campagnes et où le recrutement du personnel technique spécialisé est parfois délicat.

Ce sont ces trois points fondamentaux qui limiteront également, dans l'avenir, l'emploi de ce système.



Meuble automatique rural à 40 directions

3° Les réalisations de cette période

Depuis 1952, l'Administration des P.T.T. a fait un effort sérieux dans ce domaine et de nombreux centres de l'intérieur ont été équipés avec le système automatique rural.

C'est ainsi que des groupements ruraux relativement importants ont été créés récemment autour des centres de :

— Grombalia, Bizerte, Moteur, Nabeul, Sousse, Kairouan où les conditions fondamentales décrites précédemment étaient en partie réalisées.

A titre d'exemple, le centre de Grombalia groupe 10 réseaux de la zone agricole du Cap Bon et dessert de façon permanente plus de 80 abonnés ruraux. Celui de Kairouan, qui couvre une zone beaucoup plus étendue, groupe sept réseaux et dessert 74 usagers.

Depuis 1952, l'augmentation du nombre des centres équipés et du nombre des abonnés raccordés a été rapide.

Au 1er mars 1955, le nombre des réseaux desservis par le système automatique rural était de 59 (contre 17 au 1er janvier 1951) et le nombre des usagers à service permanent raccordés à ces installations atteignait pratiquement 700 (contre 268 au 1er janvier 1951).

4° Les résultats obtenus

Comme nous l'avons vu, jusqu'en 1945, le service permanent n'avait pu être institué que dans les réseaux importants.

Le pourcentage des usagers bénéficiant de la permanence du service téléphonique était donc relativement faible.

L'organisation, sous l'égide de l'Administration, des « Consortium » d'abonnés a constitué, en 1945, un élément décisif qui a provoqué une augmentation considérable du nombre des centres à service permanent.

De ce fait, le pourcentage d'usagers bénéficiant du service permanent qui n'était que de 67% en 1938 est passé à plus de 90% dès 1946.

Depuis cette date, comme le montre le tableau ci-après, ce pourcentage caractéristique s'est toujours maintenu au-dessus de ce chiffre malgré la diffusion de plus en plus profonde donnée au téléphone rural grâce aux dispositions particulières du décret de 1948.

A n n é e	Nombre d'abonnés à service permanent	Nombre t o t a l d'abonnés	Pourcentage des abonnés à service permanent
1938	6.494	9.636	67,3
1946	11.881	13.134	90,4
1947	13.344	14.153	94,2
1948	14.237	15.570	91,4
1949	14.997	16.102	93,1
1950	15.985	17.106	93,4
1951	17.417	18.381	94,7
1952	18.731	19.644	95,3
1953	19.986	20.787	96,1
1954	20.862	21.721	96,0

Nous venons d'analyser les différents problèmes posés, en Tunisie, par l'organisation du service téléphonique rural et nous venons de voir les résultats obtenus, dans ce domaine, durant les dix dernières années.

Ces résultats sont encourageants mais ils sont encore nettement insuffisants.

L'Office Tunisien des P.T.T. s'est en effet fixé pour but

a) une augmentation sensible de la densité téléphonique dans les campagnes ;

b) un accroissement constant du nombre des réseaux et centres à service permanent.

Pour le premier point, nous bénéficions maintenant des facilités importantes offertes par le décret beylical du 21 octobre 1948 qui, en permettant de réduire sensiblement les parts contributives demandées aux usagers, constitue toujours un élément particulièrement favorable à la diffusion du téléphone dans les campagnes.



Guérite rurale à Villejacques près de Tunis

Les seules améliorations susceptibles d'être apportées dans ce domaine sont celles qui, d'ordre technique, permettraient de limiter le prix de revient des lignes.

Différentes solutions sont (à cette époque) à l'étude, mais compte tenu des particularités du climat tunisien et notamment de la violence des éléments atmosphériques il paraît assez difficile de gagner beaucoup dans ce domaine.

Le second point pose essentiellement un problème d'ordre technique, car on ne peut guère espérer un nouveau développement important du système des « Consortium » d'abonnés.

Deux solutions sont possibles, comme nous l'avons vu :

— l'installation de l'automatique rural,

— la multiplication des groupes de lignes partagées.

Le développement de l'automatique rural apparaît, à priori, comme la solution de beaucoup la plus séduisante. Mais par sa nature même ce système est d'un emploi limité. Son extension pose un double problème de personnel qualifié pour son entretien et surtout de source d'énergie pour son fonctionnement du fait que la plupart des petits réseaux qui pourraient ainsi être équipés sont totalement dépourvus de secteur électrique.

Ce système restera donc, en fait, l'apanage de certaines zones privilégiées qui coïncident en général avec les zones agricoles actives où la densité de population est relativement grande.

Son installation sera entreprise prochainement dans la zone de Sfax et continuée dans le Cap Bon et toute la zone Nord de la Régence.

Pour les autres régions à population très dispersée, le système des lignes partagées à tronc commun de grande longueur est le seul système viable. C'est pourquoi l'Administration des P.T.T. s'efforce actuellement de mettre au point un système de ce genre plus satisfaisant que ceux utilisés jusqu'ici et qui permette d'offrir aux usagers une qualité de service convenable.

C'est par l'utilisation simultanée et coordonnée de ces deux moyens techniques que l'Office compte pouvoir étendre à la quasi totalité des usagers tunisiens le bénéfice du service téléphonique permanent et atteindre ainsi complètement le but qu'il s'était fixé en 1945 lors de l'organisation des premiers « consortium » d'abonnés.

Les délais de réalisation de ce programme dépendront essentiellement des moyens financiers qui pourront être mis en œuvre et du caractère des investissements qui seront effectués dans les prochaines années. Car, si la diffusion de plus en plus profonde du téléphone dans les campagnes pose des problèmes techniques délicats, elle pose également un dilemme financier inquiétant pour une administration exploitante. En effet, si le téléphone est d'une rentabilité certaine dans les grands centres où l'activité économique et le trafic sont intenses, il n'en n'est pas de même dans les zones rurales. Compte tenu du prix de revient très élevé des lignes et installations, des facilités importantes offertes aux usagers par le décret de 1948 et du trafic en général faible écoulé par les abonnés ruraux le téléphone rural constitue, en fait, une charge importante pour le budget de l'Office Tunisien des Postes, Télégraphes et Téléphones.

Son développement, qui présente un caractère social évident et reconnu de tous, est donc malgré tout fonction de la situation budgétaire générale du pays.

1961 Le premier plan de numérotation tunisien a été mis en œuvre avec l'installation des **centraux automatiques Crossbar** en 1961. Il couvrait à l'origine 8 zones géographiques (numérotées de 1 à 8) et a été constitué de :

5 chiffres pour les zones 2 à 8,

6 chiffres pour la zone 1 du grand Tunis.

Les entités d'exploitation des télécommunications de l'Algérie, du Maroc et de la Tunisie ont toutes été créées sous le colonialisme et calquées sur le ministère français des Postes, Télégraphes et Téléphones (FIT), un département appartenant au gouvernement.

La majorité du service téléphonique dans les trois États était fournie par les PTT. Pendant le colonialisme et les années qui suivirent immédiatement l'indépendance, tous les appels téléphoniques internationaux en provenance d'Afrique du Nord passaient par Paris. Les réseaux de communication internes ne suivaient que quelques artères principales d'échange d'informations, car les téléphones étaient concentrés dans les zones urbaines. La plupart des équipements radio utilisés avant l'indépendance dans chacun des trois États provenaient de fabricants français, notamment la Compagnie Française Thomson-Houston et la Société Française Radioélectrique-Afrique,

La technologie des télécommunications a joué un rôle important dans la lutte de la Tunisie pour l'accession à l'État – lors des troubles révolutionnaires qui ont conduit à l'indépendance en 1956, les nationalistes tunisiens ont utilisé des télégrammes pour organiser des manifestations et des campagnes dans tout le pays (Anderson 1987).

En 1968, 83 % des téléphones tunisiens se trouvaient à Tunis, la capitale, où résidaient 8 % de la population totale. Les zones rurales de la Tunisie ont été historiquement desservies par radiotéléphone, là où elles n'ont jamais été desservies.

En **Juillet 1974**, les *relations entre la France et la Tunisie* sont **automatisées**.

Régimes Bourguiba et Ben Ali

En **juillet 1967**, le premier centre de tri est créé sur l'avenue de la République à Tunis.

Le 20 mars 1980, le code postal est introduit, suivi en mai 1982 par le service de courrier rapide Rapid-Post.

En janvier 1984 a lieu la construction et la mécanisation du complexe postal de Tunis-Carthage.

En janvier 1996 a lieu le démarrage de l'aéropostale, suivi par le démarrage du service Internet d'archivage des timbres le 7 novembre 1997.

En décembre 1997 est inaugurée l'Imprimerie de la Poste tunisienne.

Le 2 juin 1998, le Code de la Poste, réglementant l'exercice de l'activité postale, est promulgué, conduisant à la création de l'**Office national des postes** le 15 juin, même s'il démarre effectivement ses activités que le 1er janvier 1999.

En Octobre 1993, une extension à 6 chiffres a été généralisée pour couvrir la totalité des zones permettant ainsi d'augmenter la capacité du plan à l'échelle régionale. Cette mesure a été dictée par le nombre d'équipements d'abonnés à installer au titre du programme d'équipement du 7ème plan au niveau des différentes régions pour permettre d'élever la densité téléphonique et atteindre les objectifs du plan.

La loi portant création de l'Office national des télécommunications, dont le nom commercial est Tunisie Télécom, est promulguée le 17 avril 1995 et entre en vigueur le 1er janvier 1996.

Le 7 novembre 2000, le site web de l'entreprise est lancé.

Tunisie Télécom met en place, exploite et commercialise le premier réseau GSM en Mauritanie (Mattel) à partir de mai 20003. Elle conclut également une convention de coopération technique avec Djibouti Télécom pour le développement de ses réseaux de télécommunications.

Le 28 août 2000, la Poste tunisienne lance le mode de paiement électronique, l'e-Dinar, suivi par la carte de paiement e-DINARPOST pour les titulaires de comptes courants postaux, en novembre 2002.

En 2001, il y a eu le passage à un plan de numérotation à 8 chiffres qui demeure jusqu'à nos jours et on a confié à l'Instance Nationale des télécommunications (INT) la responsabilité de la gestion et du contrôle du plan de numérotation téléphonique tunisien.

Devenu société anonyme de droit public fin 2002, Tunisie Télécom change de statut juridique, par un décret du 5 avril 2004, pour devenir une société anonyme dénommée « Tunisie Télécom ». Elle connaît une privatisation partielle en juillet 2006 avec l'entrée dans son capital, à hauteur de 35 %, du fonds d'investissement émirati EIT (Emirates International Telecommunications)⁴, appartenant à Dubai Holding

Le 02 décembre 2009, l'arrêté du Ministre des Technologies de la Communication a approuvé le nouveau plan de numérotation apportant des modifications dans sa structure et ses procédures de gestion et a confié à l'INT la gestion des codes d'identification des réseaux mobiles et des codes des points sémaphores nationaux et internationaux .

En 2003, l'e-Dinar devient l'e-Dinar universel. À la fin de 2008, la Poste lance l'e-Dinar Smart.

Après la révolution de 2011

En 2016, suite au contrat de partenariat signé entre Enda Tamweel et la Poste tunisienne, une nouvelle carte de paiement appelée Carte Mobitamweel est lancée dans le but de permettre aux clients Enda d'avoir accès à de nouvelles options digitales via leur smartphone.

En mai 2017, dans le cadre de sa stratégie de développement de son service de banque en ligne, la Poste Tunisienne annonce qu'elle a signé une nouvelle convention de partenariat avec Zitouna Tamkeen, une institution tunisienne de microfinance.

Cet accord prévoit le lancement de MobiTamkeen, une nouvelle carte de paiement co-brandée qui permettra aux clients de la poste de bénéficier de plusieurs services digitaux avec leur smartphone et à travers la plateforme Mobiposte.

Les ingénieurs des PTT

BEN CHEIKH Habib. Né à Mahdia en 1928. Etudes primaires à Mahdia et études secondaires au collège Sadiki à Tunis. Il poursuit des études à l'Ecole supérieure des télécommunications à Paris et obtient le titre d'ingénieur des Télécommunications. De retour à Tunis en 1952, il est recruté au titre d'ingénieur au ministère des PTT. Nommé directeur général de la Radio et de la Télévision tunisienne (1968-72), puis ministre des PTT.

CABANTOUS Jean, Ariel. Ingénieur délégué des PTT, est nommé le 1er décembre 1942 chef de service à la direction de l'Office tunisien des PTT.

CLEMENT. Sous-ingénieur en 1937 à l'Office postal tunisien, faisant fonction d'inspecteur dans les services électriques.

DEZES Jean Louis. Né en 1902 à Montbrisson (Loire). Fils d'un magistrat qui a débuté en Oranie et terminé sa carrière comme conseiller à la cour d'appel de Toulouse. Après des études au lycée de Toulouse, il est admis à l'Ecole polytechnique en 1921. Il en sort dans le cadre des ingénieurs des Postes et des Télégraphes. Après un passage dans diverses écoles d'application, il est nommé ingénieur à Lille, puis à Montpellier et enfin à Alger en 1931. En Algérie, où il est promu chef des PTT en 1938, cet ingénieur en chef est spécialement chargé de l'installation de la téléphonie automatique à Oran, Constantine, Bône, et Alger. Il prend la direction des services régionaux en Algérie. En 1941, il est appelé par l'amiral Estéva à diriger l'Office tunisien des postes et des télégraphes (1941-1953).

LE GOURRIEREC René. Ingénieur des Postes, Télégraphes et Téléphone ; chef de service à l'Office tunisien des PTT du 1er avril 1948 jusqu'à 1952.

LE SAGET Louis. Ingénieur de première classe des Télécommunications. Nommé le 1er août 1952 chef de service à l'Office des postes et des télécommunications de Tunisie.

KHOUADJA Ibrahim. Né à Mahdia en 1927. L'un des premiers élèves du collège Sadiki à avoir passé le baccalauréat mathématiques (1947), après les réformes de l'enseignement dispensé dans ce collège. Il poursuit des études supérieures en télécommunications et obtient le titre d'ingénieur des Télécommunications (1954). Il a travaillé en France pendant un an. De retour à Tunis, il est recruté en tant qu'ingénieur adjoint. Il est directeur puis directeur général des Télécommunications (1966) ; secrétaire d'Etat aux PTT (1979), ministre du Transport et des Télécommunications puis ministre des Télécommunications jusqu'à sa retraite en 1989.

MILI Mohamed, Hasard et persévérance résument l'itinéraire de Mohamed El Mili. Né le 4 décembre 1917 à Djemmal (Sahel de Sousse), d'un père notaire (Adl). Il obtient en 1930 le certificat d'études primaires à l'école franco-arabe. Son père, qui a voulu faire de lui un instituteur, l'inscrit au collège de Sousse où il obtient en 1934 le brevet élémentaire. Il réussit le concours d'entrée à l'Ecole normale de Tunis où il obtient le brevet supérieur. Admis au concours de l'Ecole normale de Toulouse en 4e année (1938-1939), après avoir passé un premier examen de « vérification des connaissances » en mathématiques et en physique, une sorte de sélection préalable. Admis en 1939, à l'Ecole normale supérieure de Saint-Cloud. Pendant la guerre, il enseigne pendant deux ans au collège technique Emile Loubet à Tunis. En même temps, il prépare une licence de mathématiques par correspondance avec Alger. Il retourne en 1941, en pleine guerre, à Paris à l'Ecole nationale supérieure de Saint-Cloud pour passer différents certificats. Titulaire en 1944 d'une licence de la Sorbonne, il obtient la même année le diplôme de professeur. A cette époque, l'Ecole nationale supérieure des télécommunications était encore peu connue et les filières qui y conduisent aussi. Mili un « mathéux » qui voulait être ingénieur, est informé « par hasard » : le « doyen » Khereddine Haqqi, étudiant syrien d'Alep, l'a renseigné sur les conditions d'entrée (avoir cinq certificats de licence). Elève de l'Ecole nationale des télécommunications de 1944 à 1946, il en sort ingénieur civil des Télécommunications et présente sa candidature pour être recruté en tant qu'ingénieur à l'Office postal de Tunisie ; sa candidature est refusée par « manque de postes disponibles ». En réalité, on refuse l'entrée d'un destourien dans un secteur qui relève de la Sécurité de l'Etat. En 1948, le département des Télécommunications, espérant rencontrer un refus du candidat, propose à Mohamed Mili un poste d'ingénieur adjoint (équivalent à celui d'un technicien français) et le charge du parc des voitures, jusqu'à 1952. Soutenu par le syndicat tunisien de l'UGTT qui, en accord avec les partis nationalistes, pousse les Tunisiens à entrer dans la fonction publique, Mili accepte un poste inférieur à son grade à l'Office postal. Il est le premier tunisien à entrer à la direction de l'Office postal ; il porte le fez, dit-il, « pour se distinguer ». En 1952, à cause de pannes fréquentes, il est accusé par le directeur de l'Office de sabotage de voitures (Mili venait en fait de recruter des chauffeurs tunisiens). Vu l'importance politique de son poste, et « ne cherchant pas l'éclat », Mili se défend de toute action de sabotage. En revanche, étudiant à Paris, il a servi pendant la Seconde Guerre mondiale, après la fuite de Habib Thameur, d'agent de liaison pour les militants destouriens entre Tunis et le Caire (diffusion des lettres). Ingénieur en chef des PTT depuis 1957, il est nommé en 1975 directeur général des télécommunications et représentera la Tunisie à l'Union internationale des télécommunications dont il est actuellement secrétaire général honoraire. Il a enseigné, dès 1948, les mathématiques en arabe à la Khaldounia ; il a présidé l'association scout L'Espoir et l'Association tunisienne des caravanes de jeunes (1951).